

BUREAU de LIQUIDATION
DOCUMENTS
DOSSIER
N° 11.244

241 LN 007/4

Matériel roulant inutilisable des anciens réseaux.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

88 RUE SAINT-LAZARE . PARIS IX . TEL. TRINITÉ 73-00

SERVICE DU BUDGET

le 31 Janvier

1941.

B 1 1.491
S. N. C. F.
SERVICES FINANCIERS
Secrétaire
- 1 FEV. 1941
3.499

h. mettas
Commissaire des comptes
1. II 41
11 244

BUREAU de la LIQUIDATION
DOCUMENTS
DOSSIER
N° 11 244

Monsieur le Directeur des Services Financiers,

La décision ministérielle du 11 septembre 1939 a suspendu pour une période de 6 ans, à partir du 1er janvier 1939, l'imputation au compte d'exploitation de l'amortissement des installations et matériel; toutefois, pour l'année 1939, cette suspension n'a porté que sur le matériel roulant.

L'amortissement est assuré au fur et à mesure des possibilités du Fonds de renouvellement par le jeu de deux sous-comptes ouverts dans les écritures, l'un pour le matériel roulant inutilisable non amorti par les anciens Réseaux, l'autre pour l'amortissement régulier du matériel et de travaux complémentaires au cours des années successives.

Ces dispositions semblent avoir été perdues de vue et, jusqu'à présent, ces deux sous-comptes semblent être restés fusionnés. Au moment de la préparation du budget de 1941, M. le Directeur Général a insisté pour que la séparation soit faite dès la clôture de l'exercice 1940.

En 1939, le montant du matériel roulant amorti s'est élevé à 208,767 et cette somme comprend, d'après les renseignements fournis par le Service Central du Matériel, à la fois le matériel roulant amorti normalement dans l'exercice et une partie du matériel roulant inutilisable non amorti fin 1937 par les anciens Réseaux. La ventilation de cette somme dans les deux sous-comptes correspondants pourrait être la suivante :

Lim. ACM.

.....

=====			
	Sous-compte		
	relatif au matériel roulant inutilisable non amorti par les anciens Réseaux:	relatif au matériel roulant amorti normalement dans l'exercice	Ensemble
" Matériel roulant amorti...	83,767,123,91 ^M	125 ^M ,-	208,767,123,91 ^M
" à déduire :			
" Vente de vieilles matières.....	- 14,620,373,09	- 22,-	- 36,620,373,09
" Amortissement net.....	69,146,750,82 ^M	103 ^M ,-	172,146,750,82 ^M
=====			

Il y aurait lieu de tenir compte de cette répartition dans les comptes de l'exercice 1939.

D'après la lettre adressée au Ministère des Travaux Publics le 2 janvier 1940, le montant de l'amortissement du matériel roulant restant à faire au 1er janvier 1938 s'élevait à ... 150^M

Déduction faite du produit de la récupération des vieilles matières 30^M
 l'amortissement net à prévoir s'élevait à 120^M

Compte tenu de l'amortissement effectué en 1939, il restera 50^M 853 à amortir en 1940 et, d'accord avec le Service Central du matériel, il y aura lieu de procéder en 1940 aux amortissements suivants :

=====			
	Sous-compte		
	relatif au matériel roulant inutilisable non amorti par les anciens Réseaux (chiffres définitifs)	relatif au matériel roulant amorti normalement dans l'exercice (chiffres approximatifs)	Ensemble
" Matériel roulant amorti...	66,233,213,13 ^M	84,467 ^M	150,7 ^M
" à déduire :			
" Vente de vieilles matières.....	- 15,380	- 18,320	- 33,7
" Amortissement net.....	50,853 ^M	66,147 ^M	117,0 ^M
=====			

Je vous prie de vouloir bien m'indiquer si vous êtes d'accord.

Le Chef du Service du Budget,

L. Barreau

Arrivé le 24 Compte "Matériel roulant inutilisable non amorti par les anciens Réseaux" serait définitivement soldé au 31 Décembre 1940. Partiriquement à cette date, seul le compte "Matériel roulant amorti dans l'exercice" recevrait les imputations.

(1) y compris frais généraux approximatifs

Sh

Sommes à amortir en 1940 au titre du
Matériel inutilisable

Somme à amortir au cours des Ex ^{cs} 1939 & 1940		120 ^h 600.000, —
Amortiss ^t pratiques en 1939 -	{	
83.767.123,91	Matériel amorti	69.146.750,82
- 14.620.373,09	+ Frais G ^r	
	Recupérat ^{rs}	50.853.249,18
Montant <u>Net</u> à amortir en 1940		15380.000, —
Recupérations sur matériel amorti		66.233.249,18
Montant Brut des amortissements de 1940		<u>66.233.249,18</u>

concernant les installations autorisées sur le terrain du
Chemin de Fer

CONDITIONS A REMPLIR PAR LES RESERVOIRS SOUTERRAINS
DANS LESQUELS SONT EMMAGASINES DES LIQUIDES INFLAMMABLES

Voir arrêté ministériel du 1er janvier 1932 . Extrait
n° 193 du J.O. du 1er janvier 1932 à demander en communica-
tion à l'Arrondissement .

DEPOTS DE GOUDRON PAR L'ADMINISTRATION DES PONTS ET
CHAUSSEES .

N° de Classement 15.225

En principe, l'installation dans les gares de dépôts de
goudron, qu'ils soient établis par une Administration de
l'Etat ou par un particulier, ne doit être autorisée qu'après
enquête "de comodo et incommodo" et il est de règle que

le cas d'un établissement de

Ejt -	29.971.800,31	7.465.062,36
Nord -	10.586.855,74	4.228.621,34
Ouyt -	52.618.722,76	3.639.306,71
Jud Ejt -	39.112.388,38	14.406.434,39
Jud ouyt -	19.231.943,96	4.179.387,33
	<hr/>	<hr/>
	151.521.711,15	33.918.806,13

Material Roulant supprimé

Ejt	97.200,-	
Nord -	807.852,-	373.972,25
Ouyt	1.029.100,-	1.100,-
Jud Ejt	73.580,-	
Jud Ouyt	2.202.800,-	641.480,72
	<hr/>	<hr/>
	4.210.532,-	1.016.553,07

Voir à la rubrique "Entrepreneurs" du présent aide-mémoire.

Voir circulaire STR 10^a, du 10 mars 1931 .

Les récépissés de ces consignes sont collés à la Section dans une gréliche à onglets en tête de laquelle est tenue la liste des consignes distribuées. Cette liste comporte l'indication du n° de la consigne, la date de remise, le nom de la personne intéressée .

Consignes relatives à la surveillance de
la voie en cas d'intempéries graves.

Voir circulaire STR 57a des 13 septembre 1932
et 21 novembre 1932.

Soubassement à mesure sur le Grand Livré
 — au compte N° 263 —

ANNU 1939
 Détail des amortissements pratiqués en 1939
 par prélèvement sur le Fonds de Renouveaulement

	Matériel Roulant amorti normalement dans l'exercice 1939		Matériel Roulant inutilisable, non amorti par les anciens Réseaux		Ensemble des amortissements pratiqués en 1939
Amortissements pra- tiqués sur le matériel inutilisable			83,767,123,91		
de matériaux récupérés sur des matériel ci-dessus				14,620,373,09	
Amortissements norma- ux pratiqués en 1939	125,000,000				
de matériaux récu- pérés sur le matériel amorti normalement		22,000,000			
	125,000,000	22,000,000	83,767,123,91	14,620,373,09	
		103,000,000		69,146,750,82	
Somme prélevée sur le Fonds de Renouveaulement	125,000,000	125,000,000	83,767,123,91	83,767,123,91	
					125
					83,767,123,91
					208,767,123,91
					36,620,373,09
					172,146,750,82

NUMÉRO du MANDAT

CHEMIN DE FER DU NORD

3^e DIVISION (*Travaux et Surveillance*)

ORDONNANCE

EXTRAIT

Exercice 19

Mois d

MANDAT D'ORDRE (Comptabilité Intérieure)

Décision du Comité ou Lettre du

Service destinataire :

OBJET

Net à payer

ARRÊTÉ le présent mandat d'ordre à la somme de

PARIS, le 19

*Le Chef du Service de la Comptabilité
et des Magasins.*

VU : POUR ORDONNANCEMENT
ET BON A PASSER EN ÉCRITURES
Le Chef de la Comptabilité Centrale,

Visa de réception

LIQUIDATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 1938

-:-:-:-:-

18 avril 1939

Les comptes que les Services Financiers mettent à jour en ce moment, présentent, par rapport aux chiffres dont il a été fait état dans notre note du 30 janvier 1939 des différences sensibles qui sont résumées ci-après :

I - REGULARISATION D'EXCRITURES INTERESSANT LES ANNEES 1937 ET ANTERIEURES.

a) Taxe sur les emprunts à court terme des réseaux Nord et Etat.

Il s'agit de la taxe sur le revenu frappant des billets émis par ces deux Réseaux, taxe dont le versement avait été omis.

L'insuffisance de versement de taxe atteint 33 M. à l'Etat (moins 2 M 8 demeurant à la charge du Trésor) et 27 M. au Nord ~~xxxxxxxxxx~~ (qui possède un compte d'attente déjà créancier de 26 M 6).

La charge sera supportée par l'exercice 1937, d'accord avec le Contrôle financier (30 M 2 - Etat et 0 M 4 Nord).

Il n'y a donc pas de répercussions sur l'exercice 1938.

b) Régularisation des comptes de la Caisse des retraites

Il s'agit de l'imputation du 4ème trimestre des pensions payables à terme échu qui était supportée au réseau de l'Etat par l'exercice (n+1). Cette charge est atténuée par la prise en compte (au titre de l'exercice n) de coupons échéant le 1er janvier (n+1).

La surcharge nette ressort à 63 M 4. Le Contrôle financier et la Commission de vérification des comptes en demandaient l'imputation à 1938 et le budget de novembre avait tenu compte de cette indication.

La S.N.C.F. a saisi le Ministre du différend et reporte cette charge à un compte d'ordre (allègement de 63 M 4).

c) Frais généraux sur approvisionnements

On a décidé d'unifier les méthodes et de comptabiliser le stock pour sa valeur en principal seulement.

La Commission de Vérification des comptes n'a pas autorisé le redressement sur l'exercice 1937. La S.N.C.F. accepte cette décision. C'est l'exercice 1938 qui est ainsi chargé de 62 M. environ (dépense imputée au Chap.V, art.7)

d).....

d) Valeurs en emploi de fonds libres - Avoirs en devises
 Il s'agit de l'emploi par l'Etat et l'A.L. de fonds libres pour l'achat d'obligations A.L. (série suisse) du type 4 % 1931 et 4 1/2 % 1932.

Ces titres ont été rétrocédés à la caisse des retraites de la S.N.C.F. sur la base du cours pratiqué le 24 novembre 1938 à la Bourse de Zurich. Il y a eu perte par suite de la baisse du franc. Une double opération a été effectuée, sur l'exercice 1938; la Commission de vérification des comptes ayant refusé l'inscription du débit sur 1937;

en débit la différence de 23 M 935 environ entre la valeur au compte des obligations en cause et la valeur de Bourse le 31 décembre 1937, (dépense imputée au Chap.V).

en crédit, la différence (1 M 659 environ) entre le cours de cession à la caisse des retraites de la S.N.C.F. et la valeur en Bourse le 31 décembre 1937 (recette imputée au chapitre II).

A cette question, les Services Financiers avaient lié celle de la réévaluation des avoirs en devises des anciens Réseaux à la date du 31 décembre 1937; le bénéfice de 4 M. environ qui résulte de cette réévaluation est imputé en 1938 au chapitre II des recettes.

e) Comptes de débiteurs et créanciers divers des Réseaux

Le Contrôle financier a accepté l'imputation en 1937 d'écritures diverses s'élevant à 56 M 2 environ en débit et 41 M 1 en crédit; il a rejeté sur 1938 des débits s'élevant à 1 M 8 (imputés au Chap.V) et des crédits s'élevant à 0 M 9 (imputés au Chap.II des Recettes).

f) Amortissement de matériel roulant et dépréciation des matières en stock.

D'un bilan fait en 1938 il résulte que la S.N.C.F. a reçu des anciens Réseaux du matériel roulant inutilisable dont la valeur en compte s'élève à 210 M. la vente de vieilles matières devant produire 35 M. environ il reste à amortir 175 M. à ce titre.

D'autre part, le stock comporte des matières dont les possibilités d'emploi ont disparu. Ces matières représentent, en comptabilité, une valeur de 112 M.

La S.N.C.F. ayant pratiqué, en 1938, des amortissements de matériel roulant pour 117 M. il reste encore (1)

$175 + 112 - 117 = 170$ M. d'amortissements différés.

La Commission de vérification des comptes repousse l'imputation de cette somme sur l'exercice 1937, la S.N.C.F. saisit le Ministre du différend et reporte la charge à un compte d'ordre, en attendant la décision du Ministre.

(I) contesté par MM. Jean LEVY et HOULEZ.

MT - Teyssandier
 VB - Janvier - Inspecteur 4153
 About - 4078

II - MODIFICATIONS FISCALES INTERESSANT LA CAISSE DES RETRAITES

La dotation d'équilibre de la Caisse des retraites est très inférieure aux prévisions. Cela résulte :

- 1°- d'une sous-évaluation du produit des fonds libres dont l'importance a été exceptionnelle en 1938 10^M
- 2°- de la bonification à la caisse des retraites de l'impôt sur le revenu frappant les titres demi-nets, bonification dont profitait autrefois le compte des charges d'emprunt..... 7^MI
- 3°- de la décision du Directeur Général de ne plus faire supporter aux titres des réserves le prélèvement de 10 % institué par le décret-loi du 16 juillet 1935..... 62^M,7

Cette décision a été motivée par le décret-loi du 17 juin 1938 qui exonère de ce prélèvement les revenus des titres appartenant à la caisse autonome mutuelle des agents des réseaux de chemins de fer secondaires. L'assimilation de la caisse de la S.N.C.F. à la caisse des petits cheminots a été demandée au Ministre par lettre du 18 juillet 1938.

III - SOULTE D'ECHANGE DES LIGNES P.O.-ETAT (Convention de 1883)

Les Services Financiers ont porté en recettes (au Chapitre II) le produit de cette annuité qui est à la charge du Trésor et qui s'élève à 2 M 348. Cette recette n'avait pas été inscrite au budget de la S.N.C.F.

IV - CONCLUSION

Le tableau ci-après résume l'exposé qui vient d'être fait.

...

	Imputations au Compte d'Exploitation				Imputa- : 1938 à : un comp- : te d'at- : tente	: situa- : tion des : affaires re- : prises ci- : contre vis-à- : vis des cré- : dits inscrits : au budget de : 1938
	1937		1938			
	Dépen- : ses	Recet- : tes	Dépenses : Chap. : Ier	Recet- : tes : (Chap.2) : 5		
Taxes sur emprunts à court terme Nord et Etat	+ 30,6	"	"	"	"	: Pas de crééd.
4° trimestre des pensions Etat.....	"	"	"	"	+ 63,4	: Crédit prévu : en 1938
Frais généraux sur Approvisionnements	"	"	"	+62	"	: Pas de crééd.
Valeur en emploi de fonds libres.....	"	"	"	+23,935	-1,659	: Pas de crééd. : Rec.imprévues
Eval.des avoirs en devises au 31/12/37..	"	"	"	"	-4,000	: Rec.imprévues
Amort.du M.R. et dé- préciat.des approv.	"	"	"	"	"	+175 : Pas de crédits
Ctes débiteurs et créanc.divers.....	+ 56,2	-41,1	"	+ 1,8	-0,900	: Pas de crédits : Rec.imprév.
Modif.du rég.fiscal et de la CdR et div.	"	"	-79,8	"	"	: Atten.imprév.
solde d'éch.des lig. P.O-Etat (Convent.de 1883).....					-2,348	: Recette im- : prévue.
	+ 86,8	-41,1	-79,8	87,735	-8,907	+238,4
Résultats	+ 45,7			- 0,972		+238,4

En définitive la liquidation de l'exercice 1938 se présentera ainsi, par rapport aux chiffres contenus dans la note du 30 janvier 1939.

...

	: en plus :	: en moins :
4° trimestre des pensions Etat	:	:
Modification du régime fiscal des réserves et divers.....	:	: - 63,4 :
Liquidation d'arriérés de 1937	: + 87,7	: - 8,9 :
	:	:
	: + 87,7	: - 152,1 :
	V	
Variation du déficit	- 64,4	
Rectifications éventuelles (sommes mises à des comptes d'attente).....	<u>4238,4</u>	
soit une aggravation possible du déficit d'environ.....		+ 174 ^M =====

La présente note ne tient pas compte des variations, beaucoup moins importantes, qui apparaîtront, sans doute, et qui peuvent provenir de différences entre les dépenses évaluées de décembre et les dépenses réelles ainsi que de la répartition des différentes catégories de frais généraux.